



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
FINANCES
VOTE DU BUDGET
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
78. Affectation du résultat 2019**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 23 juillet,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202011B-DE
Reçu le 24/07/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 111 - 23.07.2020

En exercice ... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
FINANCES
VOTE DU BUDGET
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
78. Affectation du résultat 2019**

Vu l'article L.2311-5 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la présentation effectuée en séminaire des élus le 16/07/2020,

Considérant que l'affectation de résultat doit couvrir au moins le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 ;

Considérant que le compte administratif 2019 du budget annexe cinéma-spectacle présente les résultats suivants :

COMpte ADMINISTRATIF 2019	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2019	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	61 230,36 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2018 précédé du signe – ou +	0,00 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	61 230,36 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2019	
D - Solde d'exécution d'investissement 2019	-460 684,70 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	282 330,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-178 354,70 €
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	61 230,36 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2019 du budget annexe cinéma spectacle de la communauté de communes de l'île de Ré tel que présenté ci-dessus soit :
 - Au 1068 - Réserve d'investissement
61 230,36€

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à :

www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202011B-DE
Regu le 24/07/2020